

CHAUDIERE A CONDENSATION
CHAUFFAGE SEUL OU ACCUMULATION SEPARÉE



Saunier Duval

Notice d'emploi
et manuel d'installation

Thema AS
CONDENS

THEMA CONDENS F AS 24





SAUNIER DUVAL vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date de mise en service de votre chaudière.*

La Station Technique Agréée Saunier Duval France de votre choix, composée de professionnels qualifiés régulièrement formés sur nos produits, effectuera rapidement et gratuitement la mise en service de votre chaudière sur simple demande de votre part.

Cette mise en service intervient après l'établissement d'un Certificat de Conformité par le professionnel ayant réalisé l'installation de votre chaudière.

Pour obtenir la liste des Stations Techniques Agréées Saunier Duval de votre département,

- ***Rendez-vous sur le site Internet www.saunierduval.fr, rubrique « Trouver un professionnel » :***

Cochez « Stations Techniques Agréées » et saisissez le numéro de votre département. La liste complète apparaîtra alors.

- ***Ou contactez-nous sur notre ligne conseil particuliers :***



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

▶ N° Indigo 0820 20 0821

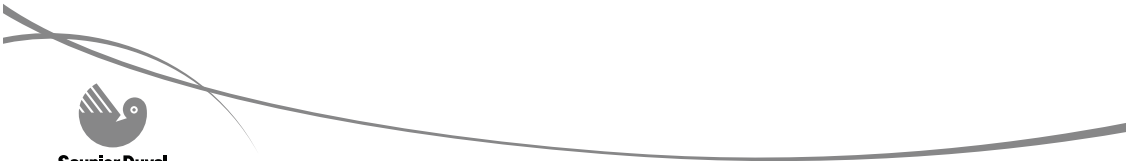
0,09 € TTC / MN

Du lundi au vendredi de 8h à 18h00

* Merci de vous reporter au chapitre «Garantie constructeur / Responsabilité» de la notice d'emploi pour connaître les modalités d'application de cette garantie.



Saunier Duval



Saunier Duval

Notice d'emploi

Table des matières

1	Généralités	2
2	Conservation des documents.....	2
3	Sécurité	2
3.1	Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?	2
3.2	Consignes de sécurité et prescriptions	2
4	Garantie constructeur / Responsabilité	3
5	Utilisation prévue de l'appareil	5
6	Entretien courant.....	5
7	Recyclage	5
8	Utilisation de l'appareil	6
8.1	Tableau de bord	6
8.2	Afficheur	6
8.3	Mise en fonctionnement.....	6
8.4	Réglage de la température du circuit chauffage	7
9	Mise hors service	7
10	Indicateurs d'anomalie	8
11	Protection contre le gel	9
11.1	Protection de la chaudière contre le gel.....	9
11.2	Protection de l'installation contre le gel.....	9
12	Maintenance / Service Après-Vente	9



1 Généralités

La chaudière Thema Condens est un appareil dont la technologie, dite à condensation, permet de récupérer l'essentiel de la chaleur présente dans les produits de combustion.

Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et minimise considérablement les taux de rejets dans l'atmosphère des NOx et CO2.

Ce modèle de chaudière, de type étanche, est équipé d'un dispositif de prise d'air et d'évacuation des produits de combustion appelé «ventouse». Ce dispositif permet d'installer l'appareil dans n'importe quelle pièce.

Le modèle AS est une chaudière à chauffage seul pouvant être raccordée à un ballon échangeur pour la production d'eau chaude sanitaire.

L'installation et la première mise en fonctionnement de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel qualifié uniquement. Ce dernier est responsable de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement selon la réglementation en vigueur.

Il convient également de faire appel à un professionnel qualifié pour l'entretien et les réparations de l'appareil ainsi que pour tout réglage concernant le gaz.

Différents accessoires ont été spécialement développés par Saunier Duval pour votre appareil en fonction des caractéristiques particulières de votre installation.

Pour obtenir une liste détaillée, n'hésitez pas à consulter votre revendeur habituel ou le site www.saunierduval.fr.

2 Conservation des documents

- Veuillez conserver ce manuel ainsi que tous les documents qui l'accompagnent à portée de main afin de pouvoir les consulter en cas de nécessité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés par la non-observation des instructions du présent manuel.

3 Sécurité

3.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?

- Ne pas allumer ni éteindre la lumière.
- Ne pas actionner d'interrupteur électrique.
- Ne pas utiliser le téléphone dans la zone à risque.
- Ne pas allumer de flamme vive (par exemple, un briquet ou une allumette).
- Ne pas fumer.
- Fermer le robinet de gaz.
- Ouvrir portes et fenêtres.
- Avertir les autres occupants de l'habitation.
- Informer la compagnie de gaz ou votre professionnel qualifié.

3.2 Consignes de sécurité et prescriptions

Suivez impérativement les consignes de sécurité et les prescriptions suivantes :

- N'utilisez pas d'aérosols, de solvants, de détergents à base de chlore, de peinture, de colle, etc. à proximité de l'appareil.



Dans des conditions défavorables, ces substances peuvent s'avérer corrosives même pour l'installation d'évacuation des fumées.

- N'utilisez pas et n'entreposez pas des matériaux explosifs ou facilement inflammables (par exemple, de l'essence, de la peinture, etc.) dans la pièce où se trouve l'appareil.
- Ne mettez en aucun cas hors service les dispositifs de sécurité et ne tentez aucune manipulation sur ces dispositifs sous peine d'entraîner un dysfonctionnement.
- N'apportez pas de modifications :
 - à l'appareil,
 - à l'environnement de l'appareil,
 - aux conduites d'eau, d'air, de gaz et d'électricité,
 - aux conduits d'évacuation des fumées.
- N'effectuez jamais vous-même d'opérations de maintenance ou de réparation sur l'appareil.
- En cas de fuite d'eau, fermez immédiatement l'arrivée d'eau froide de l'appareil et faites réparer la fuite par votre professionnel qualifié.
- N'abîmez ou n'enlevez pas les scellés apposés sur les composants. Seuls les professionnels du Service Après-Vente Saunier Duval sont autorisés à apporter des modifications aux composants scellés.
- Ne modifiez pas les conditions techniques et architecturales à proximité de l'appareil, dans la mesure où celles-ci peuvent exercer une influence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
Par exemple :
Les ouvertures situées sur les faces extérieures et destinées à l'amenée

d'air et à l'évacuation des fumées doivent toujours rester dégagées. Veillez à ôter, par exemple, les objets utilisés pour recouvrir les ouvertures pendant des travaux effectués sur les façades extérieures.



Attention ! Nous vous recommandons d'être vigilants lors du réglage de la température de l'eau chaude : l'eau peut être très chaude à la sortie des robinets de puisage.

4 Garantie constructeur / Responsabilité

Merci d'avoir choisi Saunier Duval Eau Chaude Chauffage, premier constructeur français de chaudières murales au gaz.

La chaudière qui vous a été installée par un professionnel qualifié (1), a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs.

Ce dernier est à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil, aux arrivées et aux évacuations ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses performances, votre chaudière, sitôt installée, devra impérativement faire l'objet d'une mise en service consistant en des contrôles de fonctionnement de la chaudière et réglages spécifiques à l'installation sur laquelle elle est raccordée.

La Station Technique Agréée Saunier Duval France de votre choix, composée de professionnels qualifiés régulièrement formés sur nos produits, effectuera rapidement et gratuitement cette mise en service sur simple demande de votre part.



Ces contrôles étant effectués, la S.T.A. transmettra à nos services la «demande de garantie».

- Assurez-vous que cela a bien été fait, cet enregistrement nous permettra de vous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

Saunier Duval vous offre une garantie pièces de DEUX ANS, à compter de la date de mise en service de votre chaudière, qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de déplacement.

Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à la circulaire ministérielle du 09/08/78).

Nous nous engageons, en conséquence, à réparer ou à remplacer purement et simplement les pièces reconnues défectueuses à l'origine, après retour en nos usines pour examen.

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.

La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadaptation au gaz utilisé.

Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation (article 1792-4 Loi 78-12 du 4/01/78) ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.
- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

(1) Certificat de conformité : par application de l'article 25 de l'arrêté du 02/08/77 modifié et de l'article 1 de l'arrêté modificatif du 05/02/99, le professionnel qualifié ayant réalisé l'installation de votre chaudière est tenu d'établir un certificat de conformité approuvé par les ministres chargés de la construction et de la sécurité du gaz :

- de modèle 2 après réalisation d'une installation de gaz neuve ou déplacement de chaudière
- de modèle 4 après remplacement d'une chaudière par une nouvelle.

La garantie pièces constructeur est de cinq ans sur les ballons en cuivre, et de trois ans sur les ballons en acier.



5 Utilisation prévue de l'appareil

Les appareils Saunier Duval sont fabriqués conformément aux dernières évolutions techniques et aux règles de sécurité en vigueur.

La chaudière Thema Condens est spécialement destinée à la production de chauffage seul et peut être raccordée à un ballon échangeur pour la production d'eau chaude.

Toute autre utilisation est considérée comme inadéquate et interdite.

Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable des dommages ou dégâts résultant d'une utilisation étrangère à l'objet auquel est destiné l'appareil. Tout risque est supporté intégralement par l'utilisateur.

La notion d'utilisation prévue englobe également le respect des instructions de la notice d'emploi, du manuel d'installation et de tous les documents d'accompagnement ainsi que le respect des conditions d'installation et d'entretien.

6 Entretien courant

- Nettoyez l'habillage de l'appareil à l'aide d'un chiffon mouillé à l'eau savonneuse.
- N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage car ceux-ci pourraient abîmer le revêtement ou les pièces en plastique.

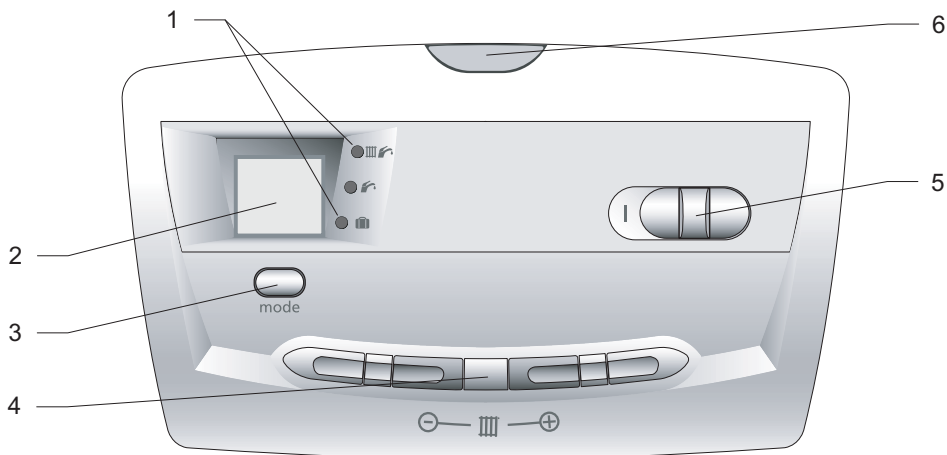
7 Recyclage

L'appareil se compose en grande partie de matériaux recyclables. L'emballage, l'appareil ainsi que le contenu du colis ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères mais être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.



8 Utilisation de l'appareil

8.1 Tableau de bord

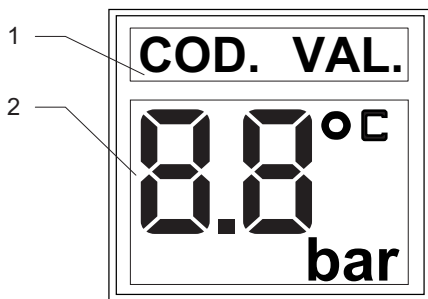


Légende

- 1 Indicateurs du mode de fonctionnement en cours
- 2 Afficheur
- 3 Choix du mode de fonctionnement

- 4 Réglage de la température du circuit chauffage
- 5 Interrupteur marche/arrêt
- 6 Indicateur d'état

8.2 Afficheur



Légende

- 1 Menu installateur
- 2 Affichage multifonction

8.3 Mise en fonctionnement

- Assurez-vous que :
 - la chaudière est alimentée électriquement,
 - le robinet gaz est ouvert,
 - l'afficheur du tableau de bord indique une pression comprise entre 1 et 1,5 bar. Si ce n'est pas le cas, remplissez la chaudière en ouvrant le robinet d'eau situé sur l'installation jusqu'à obtenir une pression comprise entre 1 et 1,5 bar.
- Poussez l'interrupteur marche/arrêt pour faire apparaître le symbole «I». L'afficheur et l'indicateur du mode de fonctionnement s'allument.